

Nombre de membres :

- En exercice : 28 - Présents : 24

- Procuration(s): 2

- Votants: 26

- Absent(s):

### EXTRAIT DU REGISTRE D DU CONSEIL M

Envoyé en préfecture le 18/09/2020 Reçu en préfecture le 18/09/2020

#### **AIGONDIGNÉ**

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougon, 79370 Aigondigné.

<u>CONVOQUES</u>: Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GUILLOT Sandrine, pouvoir à BIRAUD Vanessa

BAUMGARTEN Christian, pouvoir à THIBAULT Evelyne

Excusé(e)(s): FLEURIAULT Elvire, MARTINEZ Olivier

Absent(e)(s):

Secrétaire de séance : BIRAUD Vanessa

**DEL 2020 079** 

- Absent(s) excusé(s): 2

Date de convocation : Le 2 septembre 2020 Date d'affichage : Le 2 septembre 2020

Fait à Aigondigné, Le 8 septembre 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Délibération 2020\_079: INTERCOMMUNALITE

# Objet : Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges

Madame le Maire expose qu'il convient de désigner un représentant à la Commission d'Evaluation des transferts de charges de Mellois en Poitou. Par délibération du 30 juillet 2020, Mellois en Poitou a déterminé le nombre de membres de le CLETC à raison de 62 membres, soit un par commune. Compte tenu du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner des nouveaux représentants. Madame Le Maire propose qu'elle représente elle-même la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C;

Considérant que la CLETC a été créée et par l'organe délibérant de Mellois en Poitou qui en a déterminé la composition par délibération adoptée le 30 juillet 2020,

Considérant que cette composition a été définie par un représentant par commune. La CLETC est composée de 62 membres soit un représentant par commune.

La commune d'Aigondigné est donc amenée à désigner le représentant qui siègera au sein de la CLETC.

Chaque commune sera invitée à délibérer avant le 30 septembre 2020. La réunion d'installation de la CLETC sera prévue en octobre 2020.



## EXTRAIT DU REGISTRE D DU CONSEIL M

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID: 079-200084630-20200908-DEL\_2020\_079-DE

### **AIGONDIGNÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- nomme Mme ROUXEL Patricia en tant que représentante de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges de Mellois en Poitou.

A STRUMB HAMES

Le Maire,
Patricia/ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.